



**TRANSFORMER NOS MILIEUX
DE VIE, UNE PRESCRIPTION
POUR DES COLLECTIVITÉS
EN SANTÉ**

Avis présenté au Ministère de la Santé et des Services sociaux

Dans le cadre de l'appel à contribution pour identifier et prioriser les actions de prévention qui pourraient améliorer la santé et le bien-être de la population québécoise

Avril 2025



VIVRE EN VILLE

la voie des collectivités viables

MISSION

Vivre en Ville ouvre la voie aux nécessaires transformations du territoire et de nos milieux de vie.

Notre approche mise sur la sobriété, la proximité et le renforcement des solidarités pour soutenir l'épanouissement de tous et toutes, assurer la vitalité des collectivités, préserver la santé des écosystèmes et traverser les crises.

Depuis près de 30 ans, Vivre en Ville met l'audace, la rigueur et la collaboration au service de l'intérêt collectif. Combinant des compétences variées et complémentaires en aménagement, mobilité, alimentation, habitation et verdissement, son équipe propose des stratégies sensibles à chaque milieu et déclinées à toutes les échelles.

Organisation à but non lucratif, Vivre en Ville est reconnue tant pour sa contribution au débat public que pour ses nombreuses publications et ses activités de formation, de sensibilisation et d'accompagnement, menées partout au Québec.

CONTACTS

Valérie Ebacher, Urb. OUQ – Coordonnatrice, Aménagement du territoire et urbanisme

514.966.3268 | valerie.ebacher@vivreenville.org

Chantal de Montigny, Dt.P, Nut Santé Pub, M.Sc.Bio – Directrice, Systèmes alimentaires de proximité

514-588-2453 | chantal.demontigny@vivreenville.org

Samuel Pagé-Plouffe – Directeur, Affaires publiques et gouvernementales

514-714-6762 | samuel.page-plouffe@vivreenville.org

Jeanne Robin, M. ATDR – Directrice principale

418.655.0728 | jeanne.robin@vivreenville.org

Christian Savard, M. ATDR – Directeur général

418.456.0592 | christian.savard@vivreenville.org



L'ORGANISATION DES MILIEUX DE VIE, UN LEVIER POUR LA SANTÉ DES POPULATIONS

Il est démontré que les environnements dans lesquels nous évoluons influencent notre santé et qu'on peut agir sur ceux-ci à la fois pour prévenir des problèmes de santé, permettre l'adoption de saines habitudes de vie et créer des conditions de vie propices à la santé et au bien-être. À cet effet, **l'environnement physique (bâti et naturel)** constitue un déterminant incontournable de la santé, sur laquelle il agit :

- **en protégeant ou en exposant** les personnes à des risques et des nuisances, par exemple à des polluants atmosphériques, aux collisions routières ou à des aléas climatiques;
- **en donnant accès** à des ressources essentielles au bien-être, comme des parcs, des options alimentaires saines, un emploi ou des lieux de socialisation;
- **en favorisant** de saines habitudes de vie.

L'organisation des milieux de vie constitue en ce sens un levier de taille pour soutenir la santé des populations, en diminuant l'exposition aux facteurs qui menacent la santé et en améliorant les conditions de vie. La littérature atteste déjà des caractéristiques des milieux de vie qui soutiennent la santé, dont :

- la **proximité des ressources essentielles au bien-être**, comme un emploi ou une école, des commerces alimentaires, des services de santé;
- l'**accessibilité de ces ressources** via des infrastructures et des services de mobilité durable qui permettent de se déplacer de manière efficace, sécuritaire et qui favorisent l'activité physique;
- l'**accès à une habitation** adaptée au budget et aux besoins des personnes qui l'occupent;
- la **présence d'infrastructures naturelles** de proximité, offrant des services écosystémiques.

S'adapter aux changements climatiques, une nouvelle nécessité permanente

La crise climatique nous force à revoir notre façon d'occuper le territoire. Pour être plus résilient et s'adapter au climat futur, les spécialistes recommandent notamment:

- d'**éviter les zones à risque** (inondation, érosion, etc.);
- de **protéger les milieux naturels**, notamment hydriques, à proximité et au sein des espaces bâtis;
- de **verdir** les surfaces (sols, toits, murs);
- de **revoir la conception et l'entretien** des chaussées et des réseaux souterrains; notamment pour mieux répondre à l'augmentation des précipitations et des épisodes de gel-dégel;
- de **privilégier une architecture bioclimatique** et des stratégies passives (ventilation, éclairage, etc.).

L'environnement physique, bâti et naturel, est un élément déterminant de la résilience climatique, essentielle à notre santé et à notre sécurité. **Alors que tout réchauffement additionnel rendra de moins en moins possible l'adaptation aux changements climatiques, il est essentiel de miser sur un aménagement à la fois résilient et sobre en carbone, de façon à « gérer l'inévitable tout en évitant l'ingérable ».**

La réduction des inégalités sociales de santé par la transformation des milieux de vie

Les inégalités sociales de santé présentent des dimensions éminemment territoriales. Les iniquités territoriales surviennent lorsque des personnes vivent avec des facteurs de défavorisation, comme un faible revenu, se concentrent dans des secteurs dont le cadre bâti compromet leurs chances de vivre en bonne santé. L'organisation des milieux de vie a ainsi le pouvoir de renforcer ou de réduire les inégalités sociales de santé.

En misant sur le déploiement équitable des caractéristiques clés des collectivités en santé, on peut ainsi consolider, à travers le Québec, des milieux de vie favorables à la santé, résilients aux changements climatiques et qui réduisent les inégalités sociales de santé.

RECOMMANDATION 1 – FAIRE DE LA TRANSFORMATION DES MILIEUX DE VIE UNE MESURE PRIORITAIRE DE LA FUTURE STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Le cadre bâti agit sur tout le monde, tout au long de la vie. En transformant les milieux de vie, on s'assure d'avoir un effet positif sur l'ensemble de la population qui en bénéficiera de façon passive, au quotidien.



RECOMMANDATION 2 - METTRE L'ÉQUITÉ AU CŒUR DES PRINCIPES GUIDANT LA STRATÉGIE

Pour réduire les inégalités sociales de santé, l'équité doit agir comme principe transversal guidant la Stratégie et les actions qu'elle soutient. Adopter une lunette d'équité commande entre autres de miser avant tout sur des actions qui bénéficieront (1) aux personnes vivant avec des facteurs de défavorisation (revenu, âge, handicap, etc.) et (2) aux milieux de vie qui entretiennent des iniquités territoriales.

UNE ACTION GOUVERNEMENTALE PORTEUSE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

Il est impératif que toute décision en aménagement du territoire prenne à cœur la santé des populations. Pour éviter les erreurs du passé et soutenir l'aménagement de collectivités en santé, l'État se doit de faire preuve d'exemplarité. La Stratégie doit concourir à ce que la santé soit considérée en amont des projets gouvernementaux et influence de manière structurante les décisions de l'État.

RECOMMANDATION 3 - FAIRE DE LA PROXIMITÉ UN CRITÈRE PRIORITAIRE POUR ASSURER UNE LOCALISATION OPTIMALE DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

À travers une localisation optimale de ses activités, l'État a le pouvoir de participer activement à la vitalité des collectivités tout en favorisant l'accessibilité à des services essentiels à la population. Il est particulièrement crucial que l'organisation des services sociaux et de santé fasse de la proximité des populations un critère prioritaire.

RECOMMANDATION 4 - INVESTIR MASSIVEMENT ET DURABLEMENT DANS L'AUGMENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE EN TRANSPORT COLLECTIF

Le transfert modal de la voiture vers le transport collectif dont dépend la santé à la fois des populations et de la planète passe par une amélioration de l'offre de service, tant dans les grands centres urbains que dans les petites et moyennes municipalités du Québec. Pour y parvenir, les Villes et les sociétés de transport doivent pouvoir s'appuyer sur un cadre financier conséquent. Le gouvernement gagne en ce sens à concentrer ses investissements en transport non pas sur le développement du réseau routier, mais sur celui de l'offre en infrastructures et en services de mobilité durable.

RECOMMANDATION 5 - AMÉNAGER LES ROUTES RÉGIONALES DANS LE RESPECT DE LEUR MILIEU D'INSERTION, EN Y INTÉGRANT DES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT ACTIF

Pour plusieurs municipalités du Québec, les routes régionales font office de rues principales. Pour apaiser la circulation et réduire les risques de collisions routières et la pollution atmosphérique, l'aménagement des routes régionales passant dans les milieux de vie devrait prévoir des infrastructures de déplacement actif sécuritaires et conviviales.

RECOMMANDATION 6 - MESURER L'IMPACT SANTÉ DE TOUS LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPEMENTS

Les enjeux de santé et d'équité gagnent à être intégrés à la planification des projets gouvernementaux en amont, afin d'en guider les orientations structurantes. La planification et la conception d'infrastructures et d'équipements gouvernementaux devraient également faire l'objet d'une évaluation d'impact sur la santé (EIS) afin d'éviter tout angle mort et d'en optimiser les bénéfices pour la santé.

UNE ACTION MUNICIPALE STRUCTURANTE, QUI S'APPUIE SUR LA PLANIFICATION TERRITORIALE

Depuis 2023, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) établit que la planification territoriale vise notamment « la création de milieux de vie complets, de qualité, conviviaux et propices à l'adoption de saines habitudes de vie », « la prévention et la réduction des risques et des nuisances susceptibles d'affecter la santé et la sécurité des personnes et la sécurité des biens » et « la lutte contre les changements climatiques, incluant l'adaptation à ceux-ci ».

Pour activer le levier de la transformation des milieux de vie en faveur de la santé, il faut mettre à profit la planification territoriale et y intégrer les enjeux de santé.



RECOMMANDATION 7 - METTRE À PROFIT LA RÉVISION DES SAD POUR MULTIPLIER LES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

Avec l'entrée en vigueur des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), c'est une nouvelle génération de schémas d'aménagement et de développement (SAD) qui verra le jour. Il s'agit d'une occasion unique de s'assurer que sont prises les décisions structurantes en aménagement du territoire qui permettront que, localement, des milieux de vie favorables à la santé puissent émerger, par exemple en cessant tout étalement urbain et en protégeant les milieux agricoles et naturels; en orientant les activités et les équipements dans les centralités et en assurant leur accessibilité; et en évaluant les besoins en matière de logement pour poser les pierres d'une sortie de crise durable en habitation. La Stratégie devrait établir un niveau d'ambition élevé en la matière, et les ministères et organismes appelés à s'exprimer dans le cadre de la révision des SAD devraient adopter de hauts standards d'évaluation.

RECOMMANDATION 8 - ACCOMPAGNER LES MUNICIPALITÉS DANS L'INTÉGRATION DES PRINCIPES DE SANTÉ À LEUR PLANIFICATION ET À LEUR ACTION

Les municipalités doivent jongler avec une multitude d'enjeux : comprendre leurs interactions sur le territoire et prioriser les interventions peut s'avérer un défi. Pour soutenir la prise en compte des enjeux de santé dès l'étape de planification territoriale, les municipalités gagneraient à pouvoir s'appuyer sur de l'accompagnement afin de développer une compréhension et une vision intégratrice de leur territoire et déterminer des actions qui auront un impact durable sur la santé des populations. Cet accompagnement devrait se faire selon une approche collaborative avec les partenaires de santé publique.

RECOMMANDATION 9 - SOUTENIR LA CONSOLIDATION DES MILIEUX DE VIE EXISTANTS

La sobriété territoriale est le fondement de l'aménagement de milieux de vie favorables à la santé, puisqu'elle permet à la fois de préserver les milieux naturels bénéfiques, et d'assurer la proximité des ressources essentielles au bien-être. Miser sur la consolidation et l'optimisation des milieux existants peut toutefois représenter des coûts (décontamination de terrains, mise à niveau d'infrastructures, etc.). Soutenir financièrement les municipalités dans la requalification et la densification de leur espace bâti est aussi une mesure de santé publique. Augmenter significativement l'offre de logement, notamment social, dans des milieux bien desservis en services et en infrastructures, favorisera la santé du plus grand nombre.

RECOMMANDATION 10 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE COMMUNAUTÉS NOURRICIÈRES

Agir en faveur de l'accès à une saine alimentation requiert une approche holistique, qui intervient sur les différents environnements alimentaires. Pour une action coordonnée, cohérente et concertée en la matière, les collectivités peuvent miser sur le développement de politiques alimentaires, comme les plans de développement de communautés nourricières, qui permettent de faire converger l'ensemble des politiques et des outils de planification ayant un impact sur l'agriculture et l'alimentation. Au niveau des MRC, les plans de développement de la zone agricole (PDZA) nécessitent également une telle approche.

RECOMMANDATION 11 - FAIRE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITÉ DE VÉRITABLES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

Les infrastructures naturelles de proximité sont des composantes des milieux de vie essentielles à la santé et au bien-être de la population. Leur présence s'avère particulièrement décisive lors de certains événements climatiques comme les vagues de chaleur. Une offre conséquente en arbres, en espaces verts et en espaces ombragés dans les quartiers peut alors faire la différence entre la vie et la mort. Verdir les écoles, CLSC et autres équipements publics permettrait de les transformer en véritables îlots de fraîcheur, au bénéfice de l'ensemble de la communauté avoisinante.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vivre en Ville a produit de nombreuses ressources sur le développement de milieux de vie favorables à la santé. Elles sont disponibles sur la plateforme de diffusion Carrefour. Nous recommandons notamment le dossier spécial [Milieux de vie favorables à la santé](#) et les ressources disponibles sous le [thème Santé et équité](#).





VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables

info@vivreenville.org | vivreenville.org | twitter.com/vivreenville | facebook.com/vivreenville

■ **QUÉBEC**

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT
FRÉDÉRIC BACK
870, avenue De Salaberry, bureau 311
Québec (Québec) G1R 2T9
T. 418.522.0011

■ **MONTRÉAL**

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480
Montréal (Québec) H2X 3V4
T. 514.394.1125

■ **GATINEAU**

200, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3W9
T. 819.205.2053